



Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 30 septembre 2024 à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :

Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Eric NOZAY
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER
Sylvie LAJEANNE

Charlotte PERCHER
Marc FLEURY
Frédéric CHATELLIER
Nathalie LEBLANC
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Thérèse TRESPEUCH
Fabrice ROUSSEL
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Camille BRANCHEREAU, Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES, Myriam BASOSILA M'BEWA.

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC, Myriam BASOSILA M'BEWA à Bénédicte de LANTIVY.

Mme Thérèse TRESPEUCH a été élue Secrétaire de Séance.

DL_2024_09_17 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'anniversaire de l'école de musique AMEG

Mme DINTHEER expose :

L'école de musique AMEG a été créée en 1984, elle a donc 40 ans en 2024.

Elle souhaite marquer cet évènement et organiser une soirée anniversaire le mardi 12 novembre 2024 à l'espace culturel Capellia. Il s'agira d'une manifestation ouverte à tous, avec la Batucada de l'Erdre (groupe de percussions de l'école de musique), une grande chorale, un apéritif dînatoire et un concert du duo professionnel Blain-Leyzour. L'objectif est de fédérer le plus grand nombre de chapelains à cet évènement.

L'école de musique sollicite le soutien de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre pour participer à l'organisation de cette soirée, à hauteur de 1 000 €. Cette subvention exceptionnelle fera l'objet d'une décision modificative, équilibrée par des crédits des secteurs culture et sport.

Il est rappelé l'usage de verser une subvention pour les anniversaires marquants des associations.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Ressources réunie le 23 septembre 2024,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1. APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de musique AMEG, pour un montant de 1 000 euros à l'occasion des 40 ans d'existence de cette association (mandatée sur le compte budgétaire CULT – 311 A – 6574831) ;**
- 2. INSCRIT, par virement de crédits interne, les crédits afférents en dépenses sur ce compte budgétaire CULT – 311 A – 6574831 ;**
- 3. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

La secrétaire de séance,


THÉRÈSE TRESPÉUCH



Le Maire,


LAURENT GODET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.